

MAIRIE

DORMELLES

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Lundi 30 novembre 2020

DATE DE PUBLICATION : Vendredi 11 décembre 2020

Le sept décembre deux mille vingt, à vingt heures trente à la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

ETAIENT PRESENTS :

Mmes LEMBERTON Nadine, MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, ASSELIN Valérie,

Mrs MIGATA Bernard, LARGILLIERE Francis, ODE Sylvère, AURICH-DANNA Serge, CROSNIER Philippe, VERRIELE Pascal, MASNADA Bernard, ROUQUETTE Jean-Michel

ETAIT ABSENTE AVEC POUVOIR :

Mme URION-NOËL Hélène pouvoir à Mr LARGILLIERE Francis,

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Mme LAQLACH Widiane

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme LOISON-LARGILLIERE

Le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 02 octobre 2020.

Rajout à l'ordre du jour :

- Demande de subvention « Agence de l'Eau »,
- Demande de l'Auberge du Bocage,

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION URBANISME AVEC CCMSL (Communauté de Communes Moret Seine et Loing) :

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la mutualisation, la Communauté de Communes Moret Seine et Loing met à disposition des communes qui le souhaitent son service « urbanisme » pour l'instruction des dossiers.

La participation financière des communes sur le coût d'instruction est :

- Permis d'aménager : 330 euros,
- Permis de construire : 280 euros,
- Déclaration préalable de lotissement : 280 euros,
- Permis de démolir : 220 euros,
- Déclaration préalable de travaux : 190 euros,
- Certificat d'urbanisme opérationnel : 165 euros,
- Certificat d'urbanisme d'information : 110 euros,
- Aides techniques diverses : 40 euros/heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au service urbanisme de CCMSL : permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable de lotissement, certificat d'urbanisme opérationnel et les aides techniques diverses,

APPROUVE le renouvellement de la convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A CCMSL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-16 ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et notamment les dispositions incluant la Commune de Dormelles, comme l'une des communes membres ;

Considérant que la commune de Dormelles souhaite «Aménagement voirie - école», et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement annexé à la convention de réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing en vue de participer au financement de «Aménagement voirie-école» à hauteur de 18 010 euros HT ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de fonds de concours pour l'opération «Aménagement voirie-école» et tout acte afférent à cette demande.

RENOUVELLEMENT DU SITE INTERNET :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIGATA délégué de la commission communale « site internet » pour faire un exposé sur le renouvellement du site internet de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'engager le renouvellement du site internet,

RETIENT le devis proposé par la Société Agence Nova pour un montant de 2 510 euros HT,

S'ENGAGE à prévoir cette somme au budget 2021,

AUTORISE le Maire à signer le devis et tout acte afférent à cette demande.

DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire propose diverses décisions modificatives

1°) Décision :

Compte 022 Dépenses imprévues : - 3 500 €

Compte 2051 Concessions et droits similaires : + 3 500 €

2°) Décision :

Compte 022 Dépenses imprévues : - 2 200 €

Compte 10226 Taxe d'aménagement : + 2 200 €

3°) Décision :

Compte 615231 Voiries : -670 €

Compte 6745 subventions aux personnes de droit privé : + 670 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEMANDE DE L'AUBERGE DU BOCAGE :

Monsieur le Maire :

DONNE lecture d'un courrier de Monsieur Guillaume LUCAS « Auberge du Bocage » sollicitant un geste de la commune pour ses loyers suite à la crise sanitaire,

INFORME avoir contacté également le boulanger qui refuse la proposition d'une aide.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide d'accorder une aide sur les loyers de l'Auberge (réduction 50 % sur 3 mois ou réduction totale sur 3 mois).

Le Conseil Municipal passe au vote :

Abstention : 02

Réduction totale sur 3 mois : 03

Réduction 50 % sur 3 mois : 09

DECIDE d'accorder une réduction de 50 % sur les loyers de l'Auberge sur le 4^{ème} trimestre 2020. Cette somme sera prévue sur le compte 6745 (subventions aux personnes de droit privé) pour un montant de 669,75 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU :

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, les boues issues de notre station d'épuration doivent être hygiénisées afin de les rendre propre à l'épandage.

Cette action nécessite un surcoût sur notre budget d'assainissement d'un montant de 11 868.89 euros TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour cette opération,

MANDATE le Maire pour la poursuite de la démarche et l'autorise à signer tout document à cet effet.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Assainissement** : Monsieur Bernard MIGATA nous informe d'une visite de contrôle de la SATESE concernant la station d'épuration.
- **Fibre optique** : Monsieur Bernard MIGATA nous informe d'une réunion avec ENGIE concernant l'évolution sur le déploiement de la fibre optique sur la commune.

INTERVENTIONS DIVERSES :

- Mr Pascal VERRIELE : Demande s'il est possible d'envisager plus d'illuminations de Noël dans les hameaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H20.